

FINANCES COMMUNALES : Vendemian

Note de présentation du Compte Administratif : 2022

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit « *qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* » Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le **Compte Administratif** constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Rappel de la structure d'un budget communal

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Tableau des résultats

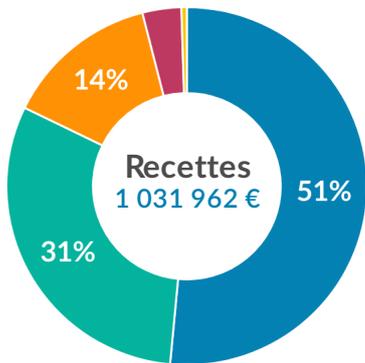
		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2022	Fonct	1 031 962 €	862 049 €
	Invest	230 688 €	183 535 €
Reports de l'exercice 2021	Fonct	16 403 €	0 €
	Invest	39 377 €	0 €
Total (réalisations + reports)		1 318 432 €	1 045 585 €
Restes à réaliser reportés en 2023	Invest	0 €	0 €
Résultat cumulé		1 318 432 €	1 045 585 €
Résultat financier de clôture		272 847 €	

* Fonct: Fonctionnement | Invest: Investissement

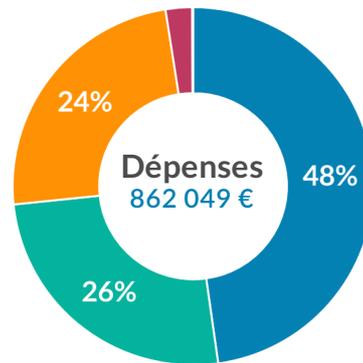
Points marquants

- Une attention constante à la maîtrise de nos dépenses courantes
- La poursuite de nos investissements prioritaires
- Un résultat financier qui confirme la bonne tenue des comptes

La section de fonctionnement



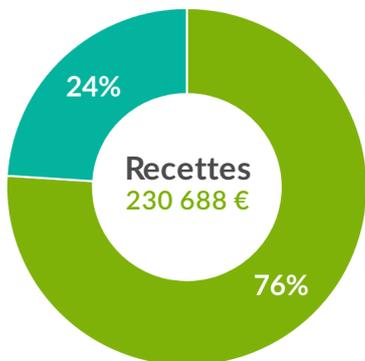
- Impôts et taxes : 531 301 €
- Dotations et participations : 317 127 €
- Produits des services : 142 603 €
- Autres recettes réelles : 35 935 €
- Recettes d'ordre : 4 996 €



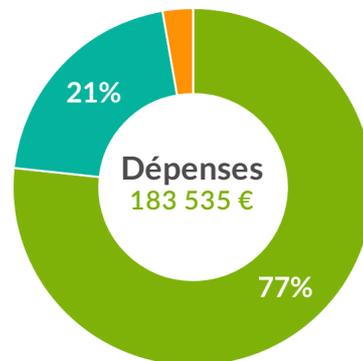
- Charges de personnel : 411 861 €
- Charges générales : 220 603 €
- Charges gestion courante : 208 449 €
- Interêts d'emprunts : 20 403 €
- Autres dépenses réelles : 733 €

La maîtrise de notre budget est un axe prioritaire de notre engagement. Cette année encore nous nous sommes efforcés de contenir nos dépenses courantes. Nous enregistrons notamment une légère baisse de nos factures d'électricité, de nos consommations de carburants et achats de produits d'entretien. Parallèlement et toujours sans aucune hausse de la fiscalité, nos recettes ont progressé (réalisées à 110.37 %) permettant de dégager un excédent de fonctionnement de 169 913.62 €.

La section d'investissement



- Excédents de fonct capitalisés : 175 329 €
- Dotations et subventions : 55 359 €



- Dépenses d'équipement : 140 778 €
- Remboursement du capital : 37 760 €
- Dépenses d'ordre : 4 996 €

Durant cet exercice, nous avons pu mobiliser un bon niveau de subventions attribuées qui ont facilité nos réalisations. Parmi elles, celle apportée par le Conseil Départemental pour la réfection de la placette rue Riche ou celles de l'Etat pour le renouvellement de l'équipement de la cantine scolaire, du matériel informatique de l'école, du Portail Famille pour les réservations en ligne cantine et périscolaires, ainsi que la subvention de Hérault Energie pour l'enfouissement des réseaux aériens Route de Montpellier.

Solde d'épargne de la commune

Recettes réelles de fonctionnement (<i>hors produits de cession</i>)	1 026 966 €
Dépenses réelles de fonctionnement	862 049 €
Épargne brute	164 917 €

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette de la commune s'établit à : **560 842 €**